

# Contre-Courant

Le magazine de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

n° 59 • Juillet 2009

**L'AGENCE ET VOUS**

Soyez branché, raccordez-vous !

**INTERNATIONAL**

Istanbul 2009

**PERSPECTIVES**

« De la terre à la mer... »



Votre dossier

**Qualité des eaux  
de baignade 2009**

**en Nord-Pas-de-Calais et Picardie**

AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS - PICARDIE



## L'Agence et vous p.4

- Soyez branché, raccordez-vous !  
Une conférence pour tout savoir... ou presque !

## International p.5

- Istanbul 2009 - eau dans le monde : passer du besoin au droit !

## Libre Parole p.6

- L'Agence... au fil des ondes !

## Votre dossier p.7

### • **Qualité des eaux de baignade 2009 en Nord-Pas-de-Calais et Picardie**

## Perspectives p.11

- « De la terre à la mer », la contribution des Comités de Bassin au Grenelle de la mer !

## Regards sur... p.12

- Une journée pour l'eau, autour des préoccupations des élus... et du grand public !

## Les brèves p.13

- Le collège Etouvie à l'honneur
- Un relais nature pour le canal de Roubaix et la Marque Urbaine
- Le canal de Roubaix à la fête les 19 et 20 septembre 2009
- Une délégation de picards en Tunisie pour les Exposciences Internationales !

## Carnet bleu p.14

- L'Agence de l'eau a assisté à la naissance de Wéo, « la télé Nord-Pas-de-Calais »
- Jean-Marie Baras réélu
- Le parc de stations d'épuration s'agrandit

## Pour en savoir plus... p.15

- Nos publications





## De l'intérêt pour la gestion de l'eau d'une gouvernance de proximité... !

« Mettre un peu d'eau salée dans l'eau douce » ; voilà le résumé en quelques mots

de ce que retiendront les membres des comités de bassin invités à se réunir à La Baule ce 16 juin pour apporter leur contribution au « Grenelle de la mer ».

Bien entendu, derrière cette petite locution qui isolée de son contexte ne signifierait pas grand-chose, on trouve sans qu'il cherche à se cacher l'apport essentiel de cette journée, conclue sous la présidence d'André Santini et de Serge Lepeltier : la reconnaissance au plus haut niveau de l'État du rôle incontournable des comités de bassin et agences de l'eau, véritablement représentatifs des intérêts des collectivités et des milieux socio-économiques, donc de ceux des citoyens.

Décodons là : « de la terre à la mer », les comités et agences ont vocation à élargir leur compétence au domaine maritime, dont la bonne santé dépend en grande partie de la qualité des eaux du continent, et à s'ouvrir aux acteurs de la mer.

Balayée d'un revers de main la confortable référence juridico-administrative au principe de spécialité des agences pouvant justifier l'immobilisme là où elles auraient légitimité à agir ; évaporée au profit des instances de bassin la querelle entre services du « qui fait quoi » : trop d'acteurs pour régler un même problème empêche d'agir !

« Heureusement pour les collectivités qu'existent les agences » a rappelé Jacques Oudin, orfèvre en la matière plaidant pour la « rentabilisation » de ce qui existe déjà (une « loi littoral » à appliquer plutôt qu'à changer, une gestion intégrée de l'eau par bassin hydrographique à renforcer plutôt qu'à affaiblir) aux dépens d'une recherche effrénée de changement contraire à la volonté gouvernementale de simplification de la sphère publique.

Une victoire des « girondins » (La Baule est plus proche de Bordeaux que de Paris ...) sur les « jacobins » ? Du pragmatisme et des réalités économiques (quid par exemple du « mutisme portuaire » ?) et écologiques sur la technocratie ?

Ne nous emballons pas, mais il y avait quand même un peu de cela dans les interventions des élus de terrain et des usagers de l'eau.

« L'eau salée dans l'eau douce » ? Quoi qu'il arrive, tout un symbole en cette naissance de l'été quant à la qualité des eaux de baignade de notre littoral du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie : nous n'avons pas à rougir de la qualité des eaux de nos plages mais elle « stagne » ; et cela parce qu'entre la qualité de l'assainissement à l'intérieur des terres et les « rejets à la mer » il y a un lien évident : à l'Agence et à ses décideurs d'en tirer les leçons.

Surfons sur la vague : les agences ont vocation à être référence principale quant à la gestion de l'eau en France ; anticipation et suivi du droit applicable et en préparation, expertise technique et planification, analyse socio-économique, information du grand public : autant d'atouts et de détermination au service des acteurs de terrain et de l'intérêt général qu'ils incarnent !

Le lecteur de « Contre-Courant », magazine de l'Agence Artois-Picardie, décèlera facilement la substance du présent numéro, toiletté pour l'occasion : vanter, avec le maintien de toute l'objectivité nécessaire, les multiples facettes de nos activités et l'esprit de la « gouvernance de proximité », à l'efficacité suffisamment avérée pour que nos amis d'autres pays, européens ou non, y voient un « modèle » à transposer.

Vers des agences devenant « hautes autorités de l'eau » ? Pourquoi pas ? Certains ont déjà défendu l'idée et continuent à le faire : A suivre ! De près et au-delà des 12 miles marins !

Alain Strébelle

Directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

## Soyez branché, raccordez-vous ! Une conférence pour tout savoir... ou presque !

Elus, professionnels et entrepreneurs ont largement répondu « présent » à l'invitation de l'Agence jeudi 16 avril au Majestic de Douai pour participer à la conférence professionnelle sur le thème du raccordement au réseau public d'assainissement. Ce fut l'occasion pour l'Agence de rappeler la priorité de la lutte contre la pollution des eaux au niveau des rejets domestiques et le caractère incitatif de la campagne de communication « soyez branché, raccordez-vous ! ».



ce professionnelle a permis de rappeler les grandes lignes de cette politique incitative qui met

l'accent sur le respect de la loi, l'amélioration du confort personnel et l'avantage supplémentaire pour vendre ou louer un bien immobilier.



### Témoignage

Laurence Béghin (Waziers) ayant effectué les travaux de raccordement au réseau d'assainissement

L'objectif de l'Agence est clairement affiché : la mise aux normes de 10 000 logements par an. Pour relever ce challenge, l'Agence a déployé les grands moyens, avec une campagne de communication destinée à inciter les particuliers à se mettre aux normes en matière de raccordement au réseau public d'assainissement : plan médias avec insertions dans la presse, spots TV, rubrique dédiée sur son site internet, avec pour message fort une aide financière pouvant aller jusqu'à 100 % de financement de travaux et matériaux.

De nombreuses « collectivités partenaires » auront à intervenir pour prendre en charge ce nouveau dispositif. La conféren-

### Mme Béghin, vos travaux de raccordement au réseau public d'assainissement se terminent, qu'est-ce qui vous a amené à effectuer ces travaux ?

*Cela fait près de onze ans que j'habite cette maison. Quand je l'ai achetée, les anciens propriétaires m'avaient dit que le raccordement était fait. Je ne me suis donc pas posée de questions... Or, la maison n'était pas entièrement raccordée. Après avoir eu des problèmes avec les toilettes, j'ai fait passer une entreprise qui m'a expliqué que ce devait être la fosse sceptique alors que j'étais persuadée être raccordée à l'égout. J'ai fini par la trouver !*

### Vous auriez pu garder votre fosse sceptique ?

*J'aurais pu la garder mais pour moi, c'était une question d'hygiène ; je ne supportais plus d'avoir une fosse sous mes pieds... et puis il fallait la vider à chaque fois ! J'avais prévu de faire monter le chauffage central dans la maison mais lorsque j'ai appris que l'Agence de l'eau pouvait m'aider financièrement, j'ai sauté sur l'occasion !*

Coût de l'opération : 2367 euros et une subvention de la part de l'Agence de l'eau de 1 000 euros



**Pour tout renseignement sur le raccordement au réseau public d'assainissement : [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)**



## Istanbul 2009 - eau dans le monde : passer du besoin au droit !

Vendredi 3 avril, une délégation du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau Artois-Picardie composée d'André Flajolet, de Paul Raoult et Jean Schepman a présenté à la presse les suites du 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Istanbul du 16 au 22 mars.

La solidarité pour l'eau est au coeur de la Loi Oudin Santini, qui permet à toutes les collectivités depuis 2005, de consacrer 1 % de leur budget eau à des opérations permettant de donner accès à l'eau potable aux populations les plus démunies. Aujourd'hui, toutes les 17 secondes, une personne meurt dans le monde à cause du manque d'eau ou de sa mauvaise qualité.

Situation sanitaire, droit à l'eau, valeur marchande de l'eau, guerre de l'eau, échanges de savoir faire, gouvernance ... ces thèmes ont été abordés en présence de 30 000 personnes venues du monde entier.

Il y aura été beaucoup question du manque croissant de ressources hydriques sur la planète et des moyens d'y remédier. Le continent africain est particulièrement menacé. Mais la coopération - vivement encouragée lors du forum - donne parfois des résultats très encourageants.

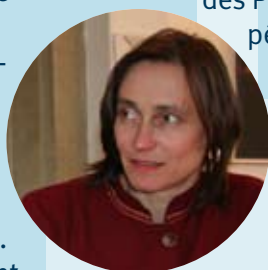
La participation française était fédérée par le Partenariat français pour l'eau. L'Agence de l'eau Artois-Picardie s'est particulièrement distinguée par la présence de son Parlement des jeunes pour l'eau, instance unique en France qui permet aux collégiens et aux lycéens de par-



Les élus du Conseil d'Administration : Jean Schepman, Vice Président du Conseil Général du Nord, Paul Raoult, Sénateur maire de Le Quesnoy, André Flajolet, Député maire de St-Venant.

tager la connaissance de l'eau et à apprendre à se concerter pour bien la gérer. Une délégation se rendra d'ailleurs à Nijni-Novgorod en octobre 2009 dans le cadre des rencontres des Parlements européens de jeunes pour l'eau.

Au-delà, la présence et l'intervention de l'Agence dans le cadre du forum d'Istanbul ont conforté la détermination de ses décideurs à faire de l'action internationale un élément clé de sa politique... dans la limite de la Loi Oudin Santini bien sûr !



### Avis de spécialiste

Géraldine Aubert

Ingénieur expert pour l'action internationale

#### Pouvez-vous en quelques mots nous décrire votre démarche ?

*Nous sommes venus de très loin pour expliquer au reste du monde que la sécheresse n'est pas une fatalité. Hormis l'Union européenne, c'est l'Agence de l'eau Artois-Picardie, qui finance un programme en train de changer la vie des habitants de la province de Kayes, dans l'ouest du Mali, jusque-là vouée à l'émigration.*

#### En quoi consiste cette coopération ?

*La coopération en deux étapes consiste en une cartographie qui va identifier les ressources en eau et l'aménagement de digues filtrantes. Un aménagement qui va permettre à ces villageois d'avoir de l'eau et de pratiquer une agriculture de subsistance tout au long de l'année.*

# Vers la création d'un Parlement mondial de l'Eau

Une des idées fortes de ce 5<sup>ème</sup> forum est la mise en place d'un Parlement mondial qui aurait pour mission la législation pour l'eau et la mobilisation des capacités intellectuelles et financières, une sorte de ONU de l'eau.

Car « l'eau coule vers l'argent et le pouvoir »... Quelques manifestations ont eu lieu en marge du forum par rapport aux modes de gestion de l'eau.

Le prix de l'eau, c'est le prix de son service : le modèle français existe depuis 1964, date de la première loi sur l'eau qui a créé les agences de l'eau et les Comités de Bassin. Ces instances rassemblent les décideurs économiques et politiques, les associations et les services de l'Etat pour gérer l'eau au plus près de sa ressource et dans l'intérêt de tous les usagers. Ce modèle français a fait ses preuves puisque aujourd'hui

les industriels utilisent 40 fois moins d'eau qu'en 1964, une habitation sur dix est raccordée à un réseau de collecte et de traitement des eaux usées et les grands projets d'aménagement du territoire tels que la Trame verte et bleue s'appuient sur la connaissance acquise par les agences de l'eau.

C'est ce système qui permet de dégager des ressources financières pour l'eau : les 140 millions d'euros de redevances perçues par l'Agence correspondent aux 140 millions d'euros de travaux engagés dans le bassin Artois-Picardie pour préserver ce capital irremplaçable.

En 2008, l'Agence de l'eau a consacré 460 000 euros à la solidarité internationale pour l'eau, cette somme correspond à 20 centimes d'euros par an et par foyer.

Imaginons ce système à une autre échelle...

Pour en savoir : [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)  
rubrique «l'action internationale»



Libre parole

## L'agence... au fil des ondes !



Pour promouvoir le thème de l'eau auprès du plus grand nombre et faire connaître ses actions, l'Agence s'appuie sur un réseau de partenaires associatifs et sur les médias. Les radios associatives sont les deux !

Cette qualité conjugue relais d'opinion, libre expression et possibilité de prendre le temps de traiter du sujet de l'eau. Au fil de l'onde est le thème de l'émission consacrée à l'eau dans notre région et le fruit d'un partenariat réussi avec Radio Scarpe Sensée, en lien avec 15 radios associatives de la région Nord-Pas-de-Calais.

Depuis 2005, ce partenariat a permis d'explorer

les différentes facettes de l'eau au travers d'interviews et d'exemples : les choix politiques, l'agriculture, l'industrie, le prix, les milieux, les baignades, l'eau potable... Un véritable travail pédagogique a été entrepris pour que chacun puisse comprendre ce qui se trouve « derrière les tuyaux et les robinets ».

L'Agence de l'eau était partenaire du 16<sup>ème</sup> Congrès des radios associatives de France qui se tenait à Arras du 16 au 18 mai 2009. Sa présence montrait combien la diversité du paysage médiatique est importante pour promouvoir un sujet tel que celui de l'eau.

Un nouveau challenge est en préparation : dans le cadre des jumelages de radios associatives avec des radios d'Afrique, l'Agence souhaite faire connaître les projets financés au titre de la Solidarité internationale pour l'eau... Ainsi, les collectivités qui appliqueront la Loi Oudin Santini en consacrant 1 % de leur budget eau à la solidarité internationale pour l'eau, auront la possibilité de suivre l'état d'avancement du projet sous la forme de reportages diffusés via le réseau radios associatives... A suivre.

## Qualité des eaux de baignade 2009 en Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Reconquérir la qualité de l'environnement et satisfaire tous les usages de l'eau est un combat quotidien. Depuis 20 ans, la mobilisation pour faire de notre littoral une richesse économique et touristique en est un exemple significatif. En 1988, 50 % des plages étaient interdites à la baignade. Des progrès considérables ont été effectués, des millions d'euros ont été investis puis l'amélioration de la qualité des eaux de baignade s'est ralentie, posant ainsi les limites de l'action des collectivités en matière de lutte contre la pollution microbiologique. Les résultats 2009 confirment cette tendance puisque le vert illustrant la qualité moyenne est devenu la couleur phare de nos côtes.



### Le palmarès par département

**Dans le Nord**, Grand-Fort-Philippe affiche une bonne qualité, les 8 autres plages du département sont de qualité moyenne avec les plages du Perroquet à Bray-Dunes, de Zuydcoote et de Petit-Fort-Philippe à Gravelines qui perdent le bleu acquis en 2008. Pour les baignades en eau douce, les 4 sites contrôlés arborent une qualité moyenne.

**Dans le Pas de Calais**, il y a du bleu pour 5 plages et du vert pour les autres. Pour les baignades en eau douce, Loisinord 2 à Noeux-les-Mines affiche une qualité moyenne. Là encore, 4 plages de bonne qualité en 2008 glissent vers la qualité moyenne. Par contre Escalles, Saint-Etienne-au-Mont et la plage de Saint-Gabriel à Camiers gagnent une classe et renouent avec le vert.

**Dans la Somme**, sur les 8 plages contrôlées, Fort-Mahon, Woignarue et Ault Onival confirment la bonne qualité acquise en 2008. Seul bémol, la plage du Crotoy vire vers la qualité C (momentanément polluée). Ce résultat est significatif d'une

dégradation de la qualité bactériologique due à des sources de pollution de proximité, apparues récemment à l'occasion de travaux (rejets, écoulements...). Les autres plages du département sont classées en vert et perdent une classe pour trois d'entre elles : Cayeux sur Mer, la plage du Bois de Cise à Ault et Mers-les-Bains.

En conclusion : on observe une augmentation, ces trois dernières années, du nombre de plages classées en moyenne qualité au détriment de celles classées en bonne qualité.

### Les enjeux

L'amélioration de la qualité des eaux du littoral continue d'être un enjeu majeur. Certes, les 400 millions d'euros de travaux investis ont montré leur efficacité dans cette reconquête mais des points noirs subsistent comme à Boulogne-sur-Mer qui reste la seule plage du bassin Artois-Picardie interdite à la baignade pour cause de mauvaise qualité des eaux de baignade. Alors quelles sont les solutions ?

C'est ce que nous avons demandé à Ludovic Lemaire, Chef de la Mission Littoral, à Boulogne-sur-Mer.

### Un classement en demie teinte

Pour l'ensemble du territoire, 721 prélèvements (672 pour les baignades en mer et 49 pour les baignades en eau douce) ont été réalisés pour suivre la qualité de l'eau des baignades surveillées et ouvertes au public pendant la saison balnéaire.

Plus de 99 % des prélèvements indiquent que les eaux sont conformes à la réglementation pour la pratique de la baignade. 62 % des prélèvements sont d'excellente qualité.

## Qualité des eaux de baignade 2009 en Nord-Pas-de-Calais et Picardie



### Les baignades en eau douce

Point de surveillance	Commune	Classement
Base des Prés du Hem	Armentières (59)	B
Etang des Moines	Fourmies (59)	B
Etang du Pont-Rouge	Le Quesnoy (59)	B
Les Argales	Rieulay (59)	B
Loisinord 2	Noeux-les-Mines (62)	B
Etang d'Isle	St Quentin (02)	B



Le Touquet



Oye-plage



Audresselles

Source DDASS



## Avis de spécialiste

Ludovic Lemaire

Chef de la Mission Littoral, à Boulogne-sur-Mer.

### En 1990, l'Agence de l'eau a créé une mission à Boulogne-sur-Mer, affectée à l'action sur le littoral. 20 ans après quel est le bilan ?

*En 1988, 50 % des eaux de baignade de mauvaise qualité recensées en France métropolitaine étaient localisées dans la région et 14 % des baignades étaient classées en catégorie D (baignade interdite). Depuis, des efforts considérables ont été réalisés en matière de création et de modernisation de stations d'épuration, de suppression de rejets directs, de construction de réseaux de collecte des eaux usées.*

*Aujourd'hui, à deux exceptions près (Le Crotoy et Boulogne-sur-Mer), l'ensemble des eaux de baignade de notre littoral respecte les exigences européennes. Mais il subsiste des difficultés accentuées par la mise en œuvre de la nouvelle directive baignade.*

### Quelles actions envisagez-vous pour faire disparaître définitivement les points noirs ?

*Des progrès restent à accomplir en matière de gestion des eaux polluées de temps de pluie. Il s'agit d'intégrer la problématique de la gestion des eaux pluviales dans les schémas et programmes d'assainissement des communes du littoral et des communes situées dans le bassin versant amont. Les solutions d'aménagement sont à la fois du domaine du curatif par la création de bassins de stockage des eaux polluées de temps de pluie, mais aussi et surtout du domaine du préventif par le développement des techniques dites « alternatives » à l'assainissement pluvial traditionnel.*

*La bonne qualité des eaux de baignade est la politique du « zéro défaut », ce qui sous entend une parfaite maîtrise du système d'assainissement, de la station d'épuration jusqu'à la collecte des eaux usées. C'est sur ce point que les efforts doivent être portés incitant les particuliers à raccorder les eaux usées de leur habitation sur le réseau d'assainissement. C'est un travail de longue haleine, qui demande un vrai courage politique.*

*La lutte contre les pollutions microbiologiques diffuses est un enjeu majeur pour préserver et améliorer la qualité de nos eaux de baignade. J'en veux*

*pour preuve le défaut de collecte des eaux polluées générées dans les ports de plaisance (eaux noires, eaux grises) ajoutées aux eaux de l'exploitation et de l'entretien des ports de commerce ou de pêche, est à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux portuaires et des eaux de baignade des plages proches.*

*L'activité camping - car est une préoccupation pour les communes du littoral confrontées parfois à une concentration de ces véhicules dans des zones ou des sites non organisés pour les recevoir. La solution est de mettre en place un réseau d'aires de services aménagées pour permettre de vidanger les cuves dans des conditions respectueuses de l'environnement.*



La pointe aux oies à Wimereux

### Et les communes du bassin versant, comment les impliquer dans cette reconquête ?

*Le transfert des polluants microbiologiques depuis le bassin versant amont vers les zones d'usage du littoral est fondamentale, d'autant plus que les communes de l'arrière pays ressentent moins la nécessité d'un assainissement pour améliorer la qualité des eaux de baignade d'une commune voisine. Les communes situées en amont du bassin versant doivent intégrer, dans leur politique d'assainissement, la nécessité de prendre en considération les usages tels que la baignade ou la conchyliculture même s'ils ne sont pas pratiqués sur leur territoire.*



## Une nouvelle directive baignade

La directive baignade (2006/7/CE) définit de nouvelles normes et méthodes d'évaluation, un nouveau mode de classement, et intègre la notion de profil de baignade. Celui-ci décrit les caractéristiques des eaux de baignade et recense les sources de pollution. C'est aux collectivités que revient la lourde tâche d'élaborer avant mars 2011 les profils de risque pour la baignade.

En 2015, toutes les eaux de baignade devront être en qualité suffisante... !

## Quelques grands chantiers

### En Nord Pas-de-Calais

**Coudekerque** : mise en service de la nouvelle station d'épuration pour une capacité de 94 000 équivalents-habitants. 42 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées seront traitées par la station en vue de diminuer de manière significative les rejets d'eaux polluées par temps de pluie vers le milieu naturel et réduire l'impact des phénomènes pluvieux sur la qualité des eaux de baignade.

**Sivom de la Région d'Étaples** : la nouvelle station est aujourd'hui en service. L'ancienne

station d'Étaples constituait une source de pollution importante de la Canche ; les eaux usées de la ville d'Étaples sont désormais transférées vers la nouvelle station via un collecteur de transfert sous la Canche. **Montreuil-sur-Mer** : d'une capacité de 8 000 équivalents-habitants, la nouvelle station est fonctionnelle depuis le début du printemps

### En Picardie

Une station «haute performance» à Cayeux-sur-Mer. D'une capacité de 6000 équivalents-habitants, cet ouvrage s'inscrit dans le projet global d'amélioration du milieu.



## Avis de spécialiste

Alain Guillard – Ingénieur du Génie Sanitaire –  
Service Santé Environnement – DRASS Nord-Pas-de-Calais

### Parlez-nous de la nouvelle directive baignade, que va-t-elle engendrer comme modifications ?

La nouvelle réglementation(\*) va modifier considérablement la méthode de classement actuellement utilisée. Les deux méthodes sont difficilement comparables. Actuellement pour apprécier la qualité d'un site de baignade, c'est le pourcentage du nombre de résultats d'analyses de la qualité d'eau dépassant les limites de qualité dans l'année concernée qui est le facteur déterminant pour son classement. La nouvelle méthode qui sera utilisée pour établir le classement à l'issue de la saison balnéaire 2013, s'appuiera sur une approche plus statistique à partir d'indicateurs cumulant la moyenne et la variabilité des résultats d'analyses sur 4 années.

### Vous avez effectué des simulations de classement des baignades selon le principe de la nouvelle directive, pouvez-vous nous parler des premiers résultats ?

Pour déterminer les conséquences de la nouvelle Directive sur le classement de la qualité des eaux de baignade, une simulation de la nouvelle méthode sur les résultats de l'actuel contrôle sanitaire a été réalisée pour l'année 2008. Elle nécessite l'utilisation des résultats d'analyses de la période 2005 – 2008.

Cette simulation montre que pour l'ensemble des 47 points de baignade situés dans le bassin versant

Artois-Picardie, l'application des futures normes de la nouvelle directive européenne, conduirait à identifier 5 sites de baignade (10,5 %) comme présentant un risque important de classement en qualité insuffisante. Les normes actuelles de classement établissent pour l'année 2008 une non conformité pour 1 seul site (pour mémoire : 1 site non conforme en 2006 et 3 sites non conformes en 2007).

En conclusion, la nouvelle réglementation apparaît, selon la simulation réalisée, plus contraignante et pourrait avoir pour conséquence, des restrictions supplémentaires de baignade sur certains sites pour raison sanitaire. L'attention des collectivités, y compris celles situées en amont des baignades, doit être portée sur les éventuelles sources de pollution pouvant altérer la qualité des sites de baignade. La maîtrise des ruissellements liés aux eaux pluviales et celle de la collecte et du traitement des eaux usées restent toujours d'actualité.

(\*) Directive européenne 2006/7/CE du 15 février 2006 transposée dans le code de la santé publique par le décret du 18 septembre 2008 et les arrêtés des 22 et 23 septembre 2008.

## « De la terre à la mer », la contribution des Comités de Bassin au Grenelle de la mer !

Dans le cadre des travaux du Grenelle de la mer, le Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo a confié à Jérôme Bignon la présidence de l'un des quatre groupes de travail nationaux « la délicate rencontre entre la terre et la mer ». Le Grenelle de la mer est une émanation du Grenelle de l'environnement. Il couvre les thèmes de la mer et du littoral et ses propositions contribueront au développement d'activités soutenables du point de vue environnemental. Député, Président de l'Agence des aires marines protégées, Président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et fort de l'expérience des responsabilités exercées en Baie de Somme, Contre-Courant a recueilli les premiers commentaires de Jérôme Bignon.



Témoignage  
Jérôme Bignon

**Que faut-il retenir des premières contributions de votre groupe au Grenelle de la mer ?**

« Entre la terre et la mer », cette zone charnière est à la fois fragile et porteuse d'en-

jeux très forts. Le regard que nous portons sur ces zones de transition change, c'est là où les principes de la nouvelle gouvernance peuvent s'appliquer.

Vues sous un grand angle « du bassin hydrographique à la haute mer », les relations entre la terre et la mer nécessitent une optimisation des moyens, une amélioration de la connaissance et une pertinence dans le choix des outils. Tous ces aspects ont été approfondis dans le groupe de travail. La politique de la France s'inscrit dans le droit fil des conclusions de Johannesburg et la France consolide sa politique d'aires marines protégées.

**Comment s'inscrit l'action de la toute nouvelle Agence des aires marines protégées ?**

L'Agence est un outil au service de l'Etat pour sa politique maritime et en même temps, elle est une boîte à outils pour toutes les politiques liées à la protection de la mer.

**D'ici la fin de cette année, le calendrier de travail proposé par le Ministère s'annonce très serré, est-il respecté ?**

Oui, les rapports des quatre groupes de travail ont été rendus le 9 juin. Ensuite, 20 réunions de concertation sont prévues en France et en Outre mer. Pour notre région, elle s'est tenue à Boulogne-sur-Mer le 18 juin. Ces réunions seront suivies par des consultations sur internet. L'ensemble des outils de concertation sera activé pour analyser et valider les conclusions des groupes de travail. Ensuite, on peut imaginer les présentations des premières dispositions législatives d'ici la fin de cette année.

**Quelle influence peut avoir la France sur des dispositions qui concernent la planète ?**

La France possède le deuxième domaine maritime du monde, juste derrière les Etats-Unis. Elle est présente dans tous les océans, la France est bien placée pour parler de la mer et elle a raison... La mer est une vraie opportunité car du bon état de la mer dépendront les résultats des différentes politiques menées en faveur de la biodiversité, du changement climatique... Dans son tissu économique et social, la France compte des spécialistes et des industriels très performants, les bases sont solides pour convaincre et engager de véritables coopérations scientifiques et économiques.



**Dans le cadre du séminaire des Comités de Bassin, organisé à la Baule le 16 juin, le bassin Artois-Picardie a naturellement pris l'animation de l'atelier intitulé « comment réduire les pollutions et prendre en compte les risques ? ». Quelles sont les limites de l'action ?**

*Le milieu littoral et marin est caractérisé par une abondante richesse écologique et par une grande diversité biologique. Il est donc fragile. Néanmoins, il est le siège de multiples activités telles que le trafic maritime et de plaisance, l'énergie nucléaire, la pêche, la baignade et le tourisme. Depuis un peu plus de 20 ans, les collectivités, les industries et la profession agricole ont beaucoup investi dans la réduction des pollutions dites « classiques » : les matières organiques, les matières en suspension, l'azote et le phosphore. Après des progrès considérables, l'amélioration de la qualité du littoral s'est ralentie, démontrant ainsi les limites de l'action collective et révélant des formes de pollutions masquées jusque là.*

**Comment envisagez-vous l'avenir ?**

*L'objectif de la politique « mer et littoral » est européen, il respecte la Directive Cadre Eau qui prévoit d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau côtières et de*

*transition d'ici à 2015.*

*En parallèle, des mesures complémentaires seront prises pour prévenir le littoral des pollutions microbiologiques. Ces mesures assureront le maintien et le développement d'activités typiques de notre région telles que la conchyliculture, la pêche à pied ou la baignade. Plus que jamais, cette politique implique une grande solidarité entre les communes du bord de mer et celles de l'arrière pays. En effet les communes qui vont investir dans la collecte et traitement des eaux usées ne sont pas forcément celles qui bénéficieront des retombées économiques et touristiques.*

**Enjeu écologique mais enjeu économique également...**

*L'enjeu est fort pour le Bassin Artois Picardie puisque chaque année plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires sont réalisés par le tourisme, dont la moitié pour le littoral. Une interdiction de baignade pour pollution de l'eau se traduit par une baisse de 30 à 50 % de la fréquentation touristique. Il faut inventer un dispositif de solidarité entre les communes « amont/aval » pour penser la politique littoral dans l'esprit du Grenelle de la mer, on ne parle plus de façade maritime mais bien de bassin versant.*

Regards sur...

## Une journée pour l'eau, autour des préoccupations des élus... et du grand public !

Voilà quel était le thème de la journée d'échanges, organisée le 13 mai à Cambrai, par Véolia eau Flandres-Artois-Picardie, pour les élus et les services des collectivités, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, l'Agence de l'eau,...

Très rapidement les discussions se sont orientées vers ce qui finalement est l'« objectif d'aval » de la diffusion de l'information : pouvoir répondre aux questions que se posent légitimement les citoyens.

**Si l'eau est gratuite, son service ne l'est pas.** C'est le problème que les élus, premiers interlocuteurs de terrain, ont à gérer quand les consommateurs s'intéressent à leur facture d'eau.

Prélever et acheminer une eau potable jusqu'au robinet... Collecter et traiter l'eau usée avant de la rendre à la nature... Autant de technologies et de compétences impactant le prix des services de l'eau facturés à l'utilisateur, par ailleurs contribuable et client !

Encore faut-il être en mesure de le lui

expliquer et ce sans s'égarer dans le débat entre gestion déléguée et gestion en régie, que les élus présents semblent pour la plupart considérer comme une « vraie - fausse » question.

La réglementation en vigueur impose la mise à disposition du public du Rapport périodique de qualité des services (RPQS), plus connu sous l'appellation « Rapport des maires » : ce document dresse annuellement le bilan économique et technique des équipements de collectivités et permet d'expliquer le « prix de l'eau ».

Il est d'ailleurs la source qui alimentera l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, base de données nationales que l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) compte rendre opérationnelle pour la fin de 2009 : « un vrai challenge » a reconnu Sylvain Rotillon, qui sillonne la France au nom de l'Office ; en tout cas une vraie attente du côté des élus.

**Quid du consommateur dans tout cela ?**

Certes, le montant de sa facture l'interpelle ; mais comme l'a rappelé Vincent Delobelle, de l'Agence de l'eau, la consultation nationale du public de 2008, a démontré que la gestion de l'eau et la connaissance de son cycle préoccupent

davantage que « son prix », les citoyens sont majoritairement prêts à sacrifier quelques euros supplémentaires si cela permet d'atteindre l'objectif de bon état des eaux à l'horizon de 2015.

Pour le coup, les agences ont un rôle prépondérant à jouer dans l'information du grand public et sa sensibilisation aux enjeux écologiques et économiques de l'eau : un créneau qu'elle s'attachent à occuper.

C'est ce que pense le député - Maire de Saint-Venant, André Flajolet, Président du Comité national de l'eau (CNE) et rapporteur devant l'Assemblée Nationale de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006.

Partisan d'un « service public unique de l'eau », il a rappelé avoir toujours insisté sur la qualité du service français et la mission de garant de la politique de l'eau à long terme assurée par les agences, qui auraient légitimité à être des « Hautes autorités de l'eau ».

On retiendra la richesse des débats et une complémentarité naturelle entre distributeurs, collectivités, agences de l'eau et ONEMA pour contribuer à la gestion la plus efficace du service public de l'eau et de toute l'information qui l'accompagne !

## Le collège Etouvie à l'honneur



Cathy Debut (Agence de l'eau), Kelly, Patrick Lavarde (ONEMA), Mourad, Méline et Gaëtan Beau-lieu (ITT Water and Wastewater)

Le 29 mai, à l'Ambassade de Suède, le collège Etouvie d'Amiens a reçu le prix Mobilisation du public lors du Stockholm junior Water Prize. Ce concours est destiné aux jeunes de 12 à 20 ans. Pour le prix

« mobilisation du public » il s'agissait de mettre en œuvre des actions qui visent à améliorer l'utilisation de l'eau, par l'information : opérations de sensibilisation aux économies d'eau en période de sécheresse, campagne sur les conséquences des rejets sauvages dans une rivière, information sur les économies d'eau réalisables à domicile, étude et diffusion des meilleures pratiques en milieu professionnel... Le collège Etouvie a créé un jeu de plateau géant « L'eau dans tous ses états ».

## Le canal de Roubaix à la fête les 19 et 20 septembre 2009



Blue Days ?? Un nom à consonance anglophone pour la réouverture du canal de Roubaix lors des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre prochains. Au programme, des bateaux, des animations pédagogiques, ludiques et festives qui nous rappelleront que l'eau est au cœur de nos vies, proche de chacun d'entre nous et qu'il faut la préserver...

**Pour tout savoir sur le programme des deux jours : [www.blue-days.org](http://www.blue-days.org)**

## Un relais nature pour le canal de Roubaix et la Marque Urbaine



Un nouvel espace dédié au canal de Roubaix et de la Marque Urbaine, à Tourcoing, sera inauguré courant septembre.

Objectif : expliquer le fonctionnement du canal.

Ce centre d'interprétation propose des animations qui seront couplées avec d'autres activités gérées par les nombreuses associations locales mobilisées.

Pour sa première année de fonctionnement, l'ouverture est prévue jusque fin août pour les 8/12 ans ; d'autres « produits » seront développés dès 2010.

**Pour tout renseignement complémentaire : Béatrice Olla Tél. 03.20.63.11.23**

## Une délégation de picards en Tunisie pour les Exposciences Internationales !



Un groupe français représentera la Picardie lors de l'Exposcience Internationale qui se déroulera en Tunisie en juillet 2009. Il s'agit d'un événement scientifique biennal lors duquel des jeunes de tous pays ont l'occasion

de partager leur passion pour la science. L'Exposcience internationale n'est pas une compétition, mais un terrain d'échanges qui privilégie l'ouverture sur la science.

Activité principale : les jeunes venant de toutes les régions du monde se rencontrent et présentent des projets montrant leur créativité dans la sphère des sciences et des techniques, stimulant ainsi le développement des activités éducatives. C'est le projet « espaces poldérisés en Baie de Somme » du Lycée Boucher de Perthes à Abbeville, soutenu par l'Agence de l'eau, qui représentera la Picardie lors de ces journées. Bonne chance à eux !

## L'Agence de l'eau a assisté à la naissance de Wéo, « la télé Nord-Pas-de-Calais »

Le 17 avril, avait lieu le lancement de la chaîne, au Nouveau Siècle à Lille, en présence de nombreuses personnalités régionales et de l'audiovisuel... et de l'Agence.

Véritable challenge de communication de terrain pour cette chaîne d'information gratuite qui se veut proche des habitants et le miroir de la « grande région » d'Abbeville à Gand. Belle occasion pour l'Agence de

faire connaître son activité et de fidéliser le public au thème de l'environnement, auquel Wéo consacre une rubrique permanente.

### Les « adresses canaux »

Pour la TNT : le canal 20  
 Numéricable : le canal 17  
 Orange TV : diffusion en numérique ADSL pour tous les abonnés sur le canal 240 ou le canal 244 si vous recevez Orange TV par Satellite  
 Neuf Box sur le Canal 390  
 Sur internet : [www.weo.fr](http://www.weo.fr)



## Jean-Marie Baras réélu



Jean-Marie Baras entamera son cinquième mandat au sein de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

(AAPPMA) du Nord. Après l'élection des membres du Conseil d'Administration fédéral par les délégués des AAPPMA adhérentes le 14 mars 2009, il a été élu par son conseil, président de la Fédération de Pêche du Nord dans une réunion en Préfecture le 20 mars dernier. En 2005, Jean-Marie Baras, secrétaire-trésorier fédéral depuis 1984, avait pris le relais en cours de mandat en qualité de président, de M. Sotiaux, son prédécesseur affecté par des problèmes de santé.

Membre du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence, Vice-Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, Jean-Marie Baras a contribué activement aux débats associés à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en 2006, à la mise en œuvre du 9<sup>ème</sup> programme d'interventions de l'Agence depuis 2007 et à la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. L'Agence lui adresse toutes ses félicitations.

## Le parc de stations d'épuration s'agrandit

**Pertain dans la Somme :** le 11 juin, en présence de nombreux élus, la commune de Pertain (arrondissement de Péronne) a inauguré sa station d'épuration. D'une capacité de 500 équivalents-habitants, il s'agit d'une épuration à filtres plantés de roseaux, un marais artificiel qui traite la pollution en optimisant le cycle naturel de l'épuration de l'eau.



**La Gorgue,** dans le Nord : d'une capacité de traitement de 20 000 équivalents-habitants pour la filière « eau » et de 30 000 équivalents-habitants pour la filière « boues », la nouvelle station d'épuration de La Gorgue a été inaugurée le 29 mai. Mise en service en 2008, elle traite désormais les eaux usées domestiques et une partie des eaux pluviales de la Gorgue, Estaires, Sailly-sur-La-Lys et Laventie.

## Pour en savoir plus... Nos publications

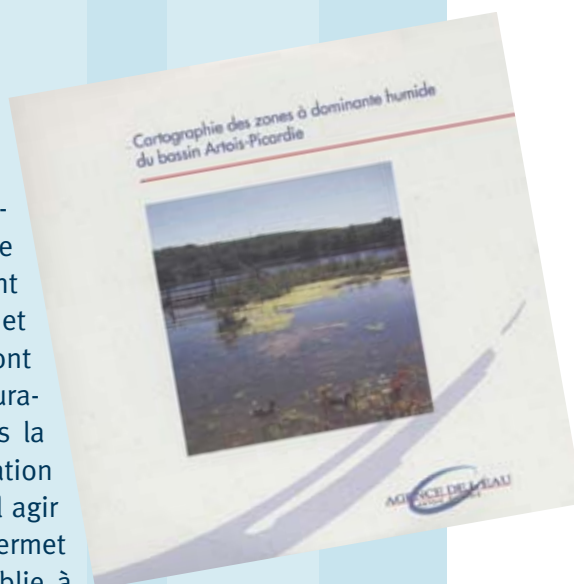


### La carte de qualité des eaux de baignade 2009

Avec ses 273 km de côtes et ses 41 plages ouvertes à la baignade, notre littoral est devenu un véritable enjeu touristique, économique et écologique. Où se baigner cette année ? C'est ce que vous découvrirez à travers cette carte éditée par l'Agence à l'aide des résultats d'analyses fournis par les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales.

### Cartographie des zones à dominante humide du Bassin Artois-Picardie

Les zones humides constituent un patrimoine biologique remarquable et jouent un rôle essentiel dans la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie et le 9<sup>ème</sup> Programme d'Interventions de l'Agence ont identifié comme prioritaires les actions de restauration et de sauvegarde des zones humides. Mais la loi, les règlements, les documents de programmation et de planification ne suffisent pas. Encore faut-il agir efficacement, savoir où intervenir. Ce cd rom permet d'accéder à une cartographie au 1/50 000<sup>e</sup>, établie à partir de photographies aériennes et de contrôles de terrain.



**Ces publications sont disponibles gratuitement auprès du service documentation.**

## Notre coup de cœur

### De l'eau potable à un prix abordable

Henri Smets (Académie de l'eau) – Editions Johanet.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a consacré l'adoption, en France, d'un droit à l'eau « dans des conditions économiques acceptables pour tous ». Pour mettre en œuvre ce droit, il faut non seulement que l'usager dispose d'un accès à l'eau potable, mais aussi que cette eau soit disponible à un prix abordable au regard de ses capacités contributives. L'objet de cette publication est de définir l'accessibilité ou l'abordabilité de l'eau potable. Prix public : 42 euros TTC





conception pied à coulisse impression en France sur papier préservant l'environnement.

**AGENCE DE L'EAU**  
ARTOIS - PICARDIE

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex  
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15  
[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)